

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 2000/155 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE AU REPORT DE LA DATE DE RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE ET A LA MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE Y AFFERENT

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2000

L'An deux mille, et le vingt-sept octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

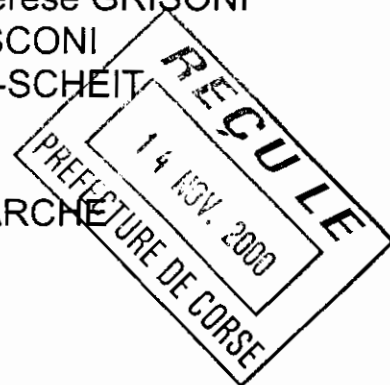
Nicolas ALFONSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre CHAUBON, Vincent CICCADA, Jean-Charles COLONNA, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Paul GIACOBBI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Joselyne MATTEI-FAZI, François MOSCONI, Madeleine MOZZICONACCI, Paul PATRIARCHE, Don Pierre PIETRI, Paul QUASTANA, Simon RENUCCI, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Claude BONACCORSI à Mme Marie-Thérèse GRISONI
M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. François MOSCONI
M. Robert FELICIAGGI à M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT
M. César FILIPPI à M. Marcel SIMEONI
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Paul RUAULT
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Paul PATRIARCHE
M. Ange SANTINI à Mme Simone GUERRINI

ETAIENT ABSENTS : MM.

Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Joseph ANTONA, Pierre-Jean CASTA, Joseph CHIARELLI, Laurent



CROCE, Jules-Laurent FERRANDI, Jean-Valère GERONIMI, Jean-Baptiste LANTIERI, François-Xavier MARCHIONI, Jean MOTRONI, Martin MURACCIOLI, François TIBERI, Émile ZUCCARELLI.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 53,
- VU** la motion déposée par M. Paul PATRIARCHE, au nom du groupe «Le Rassemblement »,
- SUR** rapport de la Commission de la Culture, de l'Éducation et des Affaires Sociales présenté par Mme Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI,

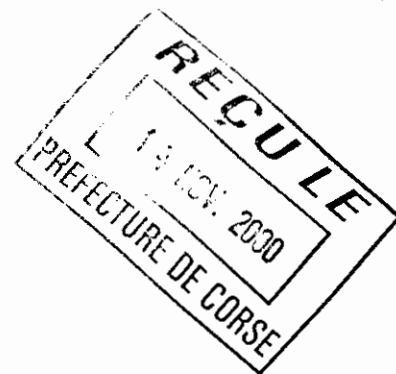
APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la motion dont la teneur suit :

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

SOUHAITE que la date de rentrée scolaire dans l'Académie, pour la période considérée, soit mise en adéquation avec la réalité



sociologique, économique et climatique de la Corse et qu'elle soit en cela suffisamment décalée (au plus tôt le 12 septembre) au-delà de celle prévue actuellement,

PROPOSE d'ouvrir une concertation avec l'ensemble des responsables concernés, sous l'égide de la commission de la culture, de l'éducation et des affaires sociales de la Assemblée de Corse, afin qu'une date précise soit convenue, en parfaite corrélation avec les récentes données relatives aux rythmes biologiques des enfants, ainsi qu'avec les impératifs d'organisation et de rationalisation du calendrier à l'échelon national,

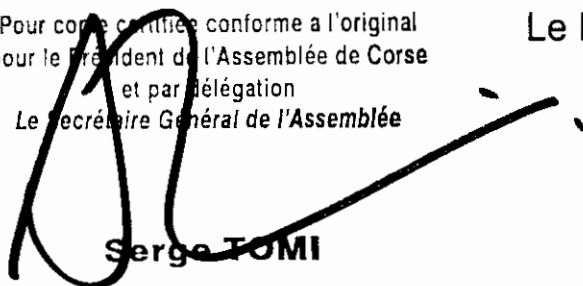
DEMANDE, par conséquent, au Recteur d'Académie de prendre en compte ce souhait en participant à l'élaboration d'un calendrier scolaire plus spécifique ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 27 octobre 2000

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,


José ROSSI

